



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Unité Départementale des Vosges
Guichet Unique ICPE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Épinal, le

3 AOUT 2026

Nos réf. : S-26-793L

Tél. : 03 54 44 03 10

Monsieur,

Par arrêté n° 1094/2025/DREAL/UD88 du 13 octobre 2025, votre société a été mise en demeure de respecter des prescriptions relatives à la protection de l'environnement pour votre site implanté sur le territoire de la commune de Gironcourt-sur-Vraine (88170), conformément à l'article L. 171-7 du Code de l'environnement.

L'inspection des installations classées m'a remis son rapport du 23 juillet 2026, dans lequel elle m'informe que les dispositions de l'arrêté précité sont respectées.

Au vu de ces éléments, l'arrêté n° 1094/2025/DREAL/UD88 du 13 octobre 2025 est donc clôturé.

L'inspection des installations classées, se tient à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Par délégation, la Sous-Préfète,
Secrétaire Générale

Claire MAYNADIER

AIR PRODUCTS FRANCE
45 avenue Victor HUGO
Bâtiment 270
93300 AUBERVILLIERS

Copie transmise pour information (arrêté joint) à :

- Monsieur le sous-préfet de Neufchâteau

DREAL Grand-Est
Unité Départementale des Vosges
22 - 26 avenue DUTAC
88026 ÉPINAL cedex